

## Réforme du Statut et Accord Salarial – Il reste du chemin à faire

Récemment la Fédération Générale des Expéditionnaires et Chargés techniques de l'Etat - FGEC, s'est réunie pour sa 33<sup>e</sup> Assemblée Générale dans les locaux de l'Alvisse Parc-Hôtel à Dommeldange.



Dans son allocution, le président Gilbert Goergen a fait un bref résumé sur les réformes d'octobre 2015 et ses répercussions dans les différentes administrations et services depuis lors.

La parole a ensuite été passée au secrétaire général Edouard Viana qui a fait le point sur toutes les activités du comité de la FGEC en 2016.

8 des 11 réunions étaient des entrevues régulières, tandis que 3 ont fait partie de

manifestations où la FGEC était présente en première ligne avec d'autres fédérations voire organisations syndicales :

Premièrement il faut noter la manifestation du 16 juin 2016 au Parc Hôtel qui, ensemble avec la CGFP, tournait autour du démantèlement social et les réductions de primes auprès de l'Etat.

La 2<sup>e</sup> manifestation était celle du 8 octobre 2016 avec son cortège allant de la Place de la Gare jusqu'à la place Clairefontaine, et ce pour protester de voix commune contre le vote du TTIP & CETA. A notre grand regret, le CETA est devenu réalité peu de temps après.

La 3<sup>e</sup> manifestation se tenait lors de la Conférence des Comités de la CGFP le 5 décembre 2016, ceci en guise de solidarité et de cohésion dans la Fonction Publique.

Tout comme la FGEC a procédé au changement de ses statuts pour s'adapter aux réformes dans la Fonction Publique, la CGFP en a fait de même.

La FGEC a eu une entrevue avec le ministre de la Fonction Publique, M. Dan Kersch en mars 2016. En effet, la réforme du statut du fonctionnaire de 2015 et sa mise en œuvre, ont été accompagnées d'un bon nombre de problèmes auxquels nos membres ont dû faire face.

Une liste de doléances a été introduite à la Fonction Publique pour que celle-ci puisse se concerter sur les différentes situations qui n'étaient pas prévues dans le nouveau statut et essayer d'y remédier dans les plus brefs délais. La FGEC a ainsi, et souvent en étroite collaboration avec la CGFP, pu aider ses membres pour qui elle reste toujours à disposition.



La FGEC représente ainsi ses membres à différents niveaux : Au Comité Fédéral de la CGFP, auprès de la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics, au Conseil d'Administration de l'INAP mais aussi auprès du Conseil Economique et Social.

Après cette brève récapitulation des actions du comité pendant l'année 2016, c'était au tour du trésorier Christian Faber qui a su présenter un bilan financier structuré et en équilibre pour l'année passée. Comme de coutume, les différentes pièces peuvent être consultés par tous les invités présents à l'AG si intérêt subsiste.

Le trésorier s'est finalement vu confirmer une excellente tenue des livres par les deux réviseurs de caisse, ce qui lui a valu décharge par l'assemblée générale et renouvelé pour l'année comptable suivante.



Les actions de la FGEC prévoient un renouveau de l'examen-concours. Comme le souligne le président Gilbert Goergen, l'examen-concours comporte 3 points ; des candidats participants, leur taux de réussite, et l'indemnité de stage au départ. La durée du stage est de 3 ans, la tâche de travail initiale 80/80/90, et une indemnité de stage réduite par rapport au passé.

Or ce qu'on remarque surtout dans les établissements publics, c'est que les stagiaires doivent travailler à 100% pour une indemnité réduite, qu'ils n'ont pas de formation, etc. qui a pour conséquence qu'un certain pool de stagiaires résigne avant même la fin du stage. Quand on prend en considération un taux de réussite d'environ 20% aux examens-concours, la nature et composition de ces questions ne correspondent plus aux besoins réels dans la Fonction Publique et mériteraient d'être sérieusement revus.

La FGEC et la CGFP constatent que très souvent sur le terrain, les travaux à prester par les agents du grade de traitement B1, C1 et D1 sont les mêmes. Ce point devra aussi être revu.

L'accord salarial du 5 décembre 2016 prévoit l'introduction du M-Pass à tarif réduit pour les agents de l'Etat, or ceci ne peut être fait que deux fois par an et varie fortement en terme de finances, suivant les administrations et établissements publics. Fait est que pour l'instant, il existe des agents de l'Etat qui se voient refusés le M-Pass par leur employeur. La FGEC s'adresse à la Fonction Publique pour que celle-ci prenne l'affaire effectivement en main et fasse de sorte, que tout le monde visé dans l'accord salarial puisse en profiter.



Ce même accord salarial prévoit l'allocation aux fonctionnaires et employés de l'Etat d'une prime unique de 1% du traitement barémique à verser au 1<sup>er</sup> avril 2017. Au moment de l'AG, il n'était pas certain si elle ferait partie du traitement d'avril 2017 ou mai 2017.

Le président a clôturé l'assemblée tout en invitant les participants à prendre un vin d'honneur ainsi qu'une agape offerts par le comité.

Le comité se compose comme suit: Gilbert Goergen, président; Joé Weishaupt, 1<sup>er</sup> vice-président; Arlette Schmit-Weber, 2<sup>e</sup> vice-présidente; Edouard Viana, secrétaire général; Patrick Lommer, secrétaire-adjoint; Christian Faber, trésorier; Fränk Clement, trésorier-adjoint; et des assesseurs Laurent Becker, Carlos Fernandes, Pierre Hoffmann, Joe Peter et Tom Winkel.